Comité Français pour l'UNICEF

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

3 rue Duguay-Trouin

75282 Paris cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex Téléphone: + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale: TSA 20303 92030 La Défense Cedex

Comité Français pour l'UNICEF

Rapport du commissaire aux comptes
75282 Paris cedex 06
75.202 Davis and ov OC
3 rue Duguay-Trouin
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association Comité Français pour l'UNICEF

Opinion

Une entité du réseau Deloitte

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Français pour l'UNICEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 € Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre 572 028 041 RCS Nanterre TVA: FR 02 572 028 041



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Deloitte.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juin 2025 Le commissaire aux comptes Deloitte & Associés

Estelle EVEN

Comptes annuels

Exercice 2024 - UNICEF France



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ACTIF	page 2
PASSIF	page 3
RESULTAT	page 4
OBJET SOCIAL	page 6
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	page 7
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 8
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS	page 9
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	page 10
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES	page 11
TABLEAU DES PROVISIONS	page 12
TABLEAU DES CREANCES ET DETTES	page 13
TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	page 14
FONDS DEDIES	page 15
EFFECTIF MOYEN	page 16
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	page 17
PRODUITS A RECEVOIR	page 18
CHARGES A PAYER	page 19
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	page 20
ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 21
LEGS	page 22
SUBVENTIONS	page 23
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT	page 24
ETAT DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER	page 25
COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL	page 26
COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES (CER)	page 27
COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	page 28
RAPPROCHEMENT CR - CROD	page 29
ANNEXES AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES	page 30 - 34

BILAN ACTIF 2024 AU 31/12/2024

		Exercice 2024		Exercice 2023
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à	Net	Net
	2.00	déduire)		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	70 021		70 021	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 186 977	3 546 917	640 061	941 452
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 524 490		1 524 490	1 524 490
Constructions	5 202 356	3 624 577	1 577 778	1 697 247
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 383 118	3 129 114	1 254 004	1 464 462
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 919 312	29 000	10 890 312	8 150 318
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	308 310		308 310	308 310
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	24 836		24 836	25 222
Total I	26 619 420	10 329 608	16 289 811	14 111 500
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	430 327		430 327	604 274
Créances			.50 527	00.127.
Créances clients, usagers et comptes rattachés	563 784		563 784	1 255 034
Créances reçues par legs ou donations	13 076 426		13 076 426	7 472 098
Autres	3 687 636	318 966	3 368 670	2 040 680
Valeurs mobilières de placement	33 886 815		33 886 815	26 614 604
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	19 271 527		19 271 527	16 162 474
Charges constatées d'avance	249 077		249 077	232 367
Total II Total II	71 165 592		70 846 626	54 381 531
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	97 785 012	10 329 608	87 136 437	68 493 030

BILAN PASSIF 2024 AU 31/12/2024

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions		
Fonds propres statutaires	1 239 027	1 239 027
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	6 120 037	6 094 614
Réserves pour projet de l'entité	1 995 146	2 011 153
Autres	2 791 886	2 803 073
Report à nouveau	5	5
Excédent ou déficit de l'exercice	219 207	-1 770
Situation nette (sous total)	12 365 308	12 146 101
Fonds propres consomptibles	12 303 308	12 140 101
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Total I	12 365 308	12 146 101
FONDS REPORTES ET DEDIES	12 303 300	12 140 101
Fonds reportés liés aux legs ou donations	20 271 180	12 522 627
Fonds dédiés	20 27 2 100	12 022 027
Total II	20 271 180	12 522 627
PROVISIONS	20 27 2 100	12 322 027
Provisions pour risques	301 982	392 595
Provisions pour rhages	708 906	961 965
Total III	1 010 888	1 354 560
Fonds dédiés	1 010 000	1 334 300
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0.5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	U	85
Emprunts et dettes financières diverses	2 (02 455	2 172 070
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 603 455	3 173 870
Dettes UNICEF International	39 687 971	32 602 062
Dettes des legs ou donations	3 764 215	3 098 425
Dettes fiscales et sociales	2 389 122	2 105 356
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 544
Autres dettes	0	1 511
Instruments de trésorerie		4 400 101
Produits constatés d'avance	4 044 298	1 488 434
Total IV	53 489 061	42 469 743
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	87 136 437	68 493 030

COMPTE DE RESULTAT 2024

Page 5 de 34

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	138 940	136 480
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	740 714	1 101 071
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	520 698	486 995
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	70 860 046	71 684 795
Mécénats	10 527 540	11 519 431
Legs, donations et assurances-vie	17 265 888	14 283 908
Contributions financières	5 453 973	4 796 419
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	414 538	292 750
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	577 059	989 440
Total I	106 499 397	105 291 288
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	373 738	435 284
Variation de stock	173 947	306 956
Autres achats et charges externes	19 601 797	19 792 856
Aides financières	73 714 482	72 090 995
Impôts, taxes et versements assimilés	1 108 476	1 047 685
Salaires et traitements	7 410 824	7 173 687
Charges sociales	3 412 150	3 283 845
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 322 682	937 738
Dotations aux provisions	74 434	145 959
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	530 833	738 011
Total II	107 723 363	105 953 016
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-1 223 967	-661 727

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 106 482	860 661
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	636 333	103 666
Total III	1 742 815	964 327
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
Intérêts et charges assimilées	0	34 665
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	34 665
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 742 815	929 663
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	518 848	267 935
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	22 559	7 930
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	22 559	7 930
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	66 981	1 657
Sur opérations de gestion	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	Ť	
Total VI	66 981	1 657
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-44 422	6 273
Participation des salariés aux résultats (VII)		02/0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	255 218	275 979
Total des produits (I + III + V)	108 264 771	106 263 545
Total des charges (II + IV + VI + VIII + VIII)	108 045 563	106 265 316
SOLDE INTERMEDIAIRE	108 043 303	100 203 310
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	219 207	-1 770
EXCEDENT OF BETTELL	213 207	-1770
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	7 927	0
Prestations en nature	1 225 124	1 610 202
Bénévolat	1 807 013	1 467 100
TOTAL	3 040 064	3 077 302
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	50.000.	3077302
Secours en nature	7 927	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	186 343
Prestations en nature	1 225 124	1 423 859
Mise à disposition gratuite de biens et services		333
Personnel bénévole	1 807 013	1 467 100
TOTAL	3 040 064	3 077 302

I. OBJET SOCIAL

A - Les valeurs de l'association

L'UNICEF est une agence des Nations Unies chargée, dans le monde entier, de défendre et de promouvoir les droits des enfants, de préserver leur vie, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. Priorité est donnée aux enfants les plus vulnérables, notamment victimes de la pauvreté extrême, de la guerre, de catastrophes naturelles et de toute forme de violence ou d'exploitation dans les pays les plus démunis. Elle intervient également en cas d'urgence en coordination avec les organismes des Nations Unies, les principales organisations humanitaires, et les gouvernements nationaux. Pour appuyer son action au service des enfants, l'UNICEF accrédite des comités nationaux dans les pays développés par la conclusion d'accords de coopération qui régissent les relations entre l'UNICEF et ces comités. Le Comité français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), dit « UNICEF France » est l'un de ces comités et à ce titre bénéficie d'une accréditation exclusive.

Sa mission est de sensibiliser le public, les pouvoirs publics, les medias, les leaders d'opinion et les acteurs économiques français à la situation des enfants, de contribuer à l'éducation et à l'engagement des jeunes à la solidarité, de collecter des ressources pour contribuer aux actions de l'UNICEF dans le monde, et de veiller au respect de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et de ses protocoles en France et dans le monde.

B - L'objet social

Elle a pour objet :

- 1. d'assurer en France la représentation de l'UNICEF, organisation intergouvernementale dont le siège est à New-York, auprès des pouvoirs publics, des milieux politiques, économiques, syndicaux, professionnels et culturels, des organisations non gouvernementales, des associations et fondations, des collectivités locales, des médias et, d'une manière générale, de l'opinion publique.
- 2. de promouvoir toutes actions de coopération et d'entraide en faveur de l'enfance organisées par l'UNICEF et de veiller au travers de son plaidoyer à l'application de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et de ses protocoles et des autres conventions internationales.
- 3. de contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources de l'UNICEF en vue de renforcer son intervention permanente ou d'urgence dans le monde.
- 4. d'entreprendre toutes actions d'information et d'éducation visant le développement et la protection de l'enfant dans le cadre de l'application de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et de ses protocoles.
- 5. de contribuer, par des propositions et actions appropriées, à la formulation de politiques publiques nationales et locales en faveur de l'enfance. L'association a le pouvoir d'ester en justice en demande et en défense et en particulier a le droit de se porter partie civile chaque fois qu'elle le jugera utile.

II. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

A - FAITS MAJEURS

Plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2022 - 2025

L'année 2024 est la troisième année du Plan Conjoint Pluriannuel 2022-2025. Celui-ci définit les objectifs 2022/2025 d'UNICEF France en matière de plaidoyer, communication et collecte de fonds et le taux de contribution à l'UNICEF International qui s'élève à 73.6% au titre de 2024.

L'année 2024 a été consacrée à la mise en oeuvre du JSP (Joint Strategic Plan) 2022-2025 ainsi que la mise à jour sur la période 2024-2027.

Renouvellement de l'agrément triennal du Don en Confiance

Le renouvellement triennal du Don en Confiance a été validé fin 2024. L'agrément est ainsi valable jusqu'en 2027.

Contribution aux Urgences 2024 :

La collecte reçue, affectée sur les crises d'urgence a été en 2024 de 4 935K€. Ceci représente une baisse de 7,7M€ par rapport à 2023 et de 23,3M€ par rapport au record historique de 2022. Il s'agit du total le plus faible depuis 2019 (4 536K€).

L'année 2024 a été marquée par de multiples crises et principalement au Moyen Orient autour de la situation à Gaza. Il s'agit de la collecte d'urgence la plus importante de l'année avec 1,8M€. De plus, la situation au Soudan a également engendré un fort élan de solidarité avec près 680K€ collectés. La collecte affecté à la République Démocratique du Congo se place juste derrière avec près de 495K€.

La collecte sur le fonds destiné à "toutes les urgences" atteint 469K€. Celle-ci a permis de cofinancer des actions au Comores, Mali, et Soudan notamment.

Conformément à ses engagements, l'UNICEF France a également décidé de ne garder qu'un taux de rétention de 10% et donc de fixer un taux de contribution unique de 90% sur l'ensemble des collectes liées aux urgences.

Faits marquants en termes de collecte

Avec la succession des années avec de fortes collectes d'urgence ainsi que le développement de partenariats importants affectés à des programmes spécifiques (par exemple: CMA CGM Frêt maritime), l'enjeu des ressources non affectées est resté au premier plan. En effet, ces ressources sont essentielles pour le financement des crises moins médiatisées pour lesquelles les besoins restent béans.

Les canaux de collecte générant principalement des fonds non affectés ont bien performés sur 2024. Ceci a permis de dépasser l'objectif du budget avec 58,9M€ de contribution non affectée pour 2024 soit +12% par rapport à 2023. La progression de la collecte issue des prélèvements automatiques (dons réguliers) est de 3,45%. Ce canal représente 48% du total de la collecte 2024. La collecte des libéralités a connu une année 2024 de haute activité. En effet le nombre d'Assurances Vies reçus a atteint un record (112 dossiers).

Grâce aux taux d'intérêts élevés en 2024 ainsi qu'à une gestion de la trésorerie rigoureuse, les produits financiers sont en progression forte en 2024 avec plus de 1 720K€. Ce résultat est imposé à hauteur de 255K€.

A noter que la collecte digitale poursuit sa progression (hors urgences) et à passer la barre symbolique des 1M€ collectés sur 24h le 31/12/2024.

En Mars 2024, le partenaire logistique et gestionnaire des ventes à distance (IVOIRE) a cessé son activité. Il a été remplacé en Octobre 2024 par un partenaire logistique et un partenaire de ventes en ligne (MVMS). Le chiffre d'affaire du secteur fiscal s'en ressent en 2024. A noter, une belle performance des licences (Livre de Poche 227K€ et Editor 232K€).

Unicef France n'a pas effectué d'opérations de collecte de cryptomonnaies via des partenaires en 2024.

B - CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRESENTATION

Pas de modification sur l'exercice 2024.

C - PROJETS DE L'ENTITE

Après l'approbation de la résolution concernant la dotation de projets de l'entitée par l'Assemblée Générale en juin 2024, les dépenses sur ces projets ont pu se poursuivre en 2024. Le projet "influence" centré autour du Forum "Hope" a pu être mené à bien en novembre 2024.

III. PRINCIPES. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016.

ainsi que le règlement 2018-06.

Les principes généraux et hypothèses suivantes ont été retenus :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité
- la régularité et la sincérité
- la permanence des méthodes

Le compte emploi ressources (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) sont établis conformément au Règlement 2018-06 du 5 décembre 2018

2/ PRINCIPALES METHODES UTILISEES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément aux règles comptables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- constructions structure et ouvrages assimilés
- installations techniques
- matériel informatique et de bureau
- agencement et installations
- loniciels
- 3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique

STOCKS

Ils sont évalués au Coût d'Achat HT et ils sont dépréciés lorsqu'ils sont périmés et/ou à détruire. Les cartes et cadeaux, propriété de l'Unicef France sont comptabilisés dans les stocks.

CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Fait générateur de la créance :

 pour les subventions, les mécénats, partenariats & évènements : date de paiement prévue contractuellement

- pour les créances clients : livraison du bien

- pour les ventes dépositaires : la vente est réputée avoir lieu dès l'échange du bien avec le consommateur final

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale

CONVENTIONS PLURIANNUELLES

La méthode retenue pour le traitement des conventions plurinannuelles, notamment sur les conventions de partenariat est la méthode du prorata temporis.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les fonds collectés sont placés sur des supports monétaires à court terme, pour le maximum de sécurité et une quote-part des produits financiers ainsi dégagée est reversée au financement des programmes de terrain.

RECETTES DE CARTES ET PRODUITS

Depuis 2015, le chiffre d'affaire hors taxe global des ventes de cartes et produits est comptabilisé dans le compte de résultat en "vente de marchandises". L'achat et la situation du stock propriété d'UNICEF France sont présentés au compte de résultat en "achat de marchandises et variation de stock".

RESERVES POUR PROJETS ASSOCIATIFS

Conditions de constitution et d'utilisation

- Conformité à l'objet de l'association
- Dépenses clairement identifiées
- Dépenses importantes et non assimilables à des charges courantes
- La dotation d'un projet associatif et l'imputation des dépenses engagées sur ces mêmes projets doivent faire l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale
- Les sommes non utilisées doivent être réaffectées en réserve générale (décision de l'AG)

CONTRIBUTION A L'UNICEF INTERNATIONAL

Conformément aux accords d'accréditation signés avec l'UNICEF International, l'UNICEF France reverse une quote-part de ses ressources à l'UNICEF International (contribution à l'UNICEF International).

Le taux net constaté de contribution pour 2023 est de 73,46%. Il était de 78,18% en 2022.

Il s'applique sur tous les produits sauf ceux collectés spécifiquement pour UNICEF France.

Pour les opérations d'urgences, un taux différencié à 90% est utilisé.

Les recettes provenant des dons & évènements, manifestations, licences sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "ressources liées à la GP, dons manuels".

Les recettes des legs sont comptabilisées en net suivant la réforme ANC 2018-06 dans la rubrique "legs donations et assurances vie"

Depuis 2015, les recettes issues des ventes de cartes et produits sont comptabilisées au compte de résultat en

"vente de marchandises". La contribution issue de la vente de cartes et produits est calculée sur le chiffre d'affaire après déduction

des coûts d'achats et de logistique inhérents à l'activité.

La quote-part de l'ensemble de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée au compte de résultat, dans la rubrique "Aides financières".

Les produits financiers sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Produits financiers" et la quote-part de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée en "Autres charges".

LIBERALITES

Legs:

Avec l'application de la réforme ANC 2018-06 au 01/01/2020, la comptabilisation des liberalités s'effectue désormais au fil des encaissements par le compte de résultat directement. Les paiements reçus et encaissés impacts les produits du compte de résultat. Il en va de même pour les charges afférentes aux dossiers acceptés décaissés au fil de l'exercice. L'ensemble des engagements est désormais reporté sur le bilan dès acceptation de chaque dossier par le Conseil d'Administration d'Unicef. Le détail du poste est indiqué dans le tableau annexe « Détail des legs et donations »

Contrats d'assurance-vie :

Les contrats d'assurance-vie dont nous avons la connaissance lors de l'ouverture des successions sont comptabilisés dès réception des fonds si l'attribution des fonds ne dépend pas du règlement de la succession.

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Le montant des indemnités à verser est calculé selon les modalités prévues dans l'accord d'entreprise relatif au statut du salarié, revues en 2018.

Ces indemnités sont comptabilisées en provisions pour charges. La méthode de calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel,

la probabilité de présence dans l'association à la date du départ à la retraite, le taux de rotation du personnel et du taux d'évolution des salaires.

Depuis 2019, l'hypothèse de calcul est basée sur un départ à la retraite à 67 ans, à l'initiative de l'employeur. Il était de 65 ans entre 2010 et 2018.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement ANC 2014.03 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

La valorisation des locaux gratuits et des autres prestations de service gratuites est effectuée au prix de revient de la prestation déclarée par les partenaires.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

			VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS ou DEPRECIATIONS			VALEURS NETTES COMPTABLES	
	Au 01/01/2024	ACQUISITIONS	ACQUISITIONS virement de poste à poste	CESSIONS	CESSIONS virement de poste à poste	Au 31/12/2024		DOTATIONS	REPRISES	Au 31/12/2024	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES USUFRUIT DTU LOGICIELS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	3 955 648,84	70 021,20 231 328,51				70 021,20 4 186 977,35		532 720,45		3 546 916,85	70 021,20 640 060,50 -
TOTAL	3 955 648,84	301 349,71	-	-	-	4 256 998,55		532 720,45	-	3 546 916,85	710 081,70
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
TERRAINS BATIMENTS structure et ouvrages assimilés BATIMENTS clos et couvert INSTALLATIONS TECHNIQUES AGENCT - AMENAGT - INST. MOBILIER MATERIEL BUREAUX /INFORMATIQUE MATERIEL TRANSPORT MATERIEL OUTILLAGE	1 524 490,17 4 473 123,28 729 232,47 91 913,19 2 750 870,93 1 386 688,48 11 678,61 897,00	36 783,84 95 614,56 8 671,33				1 524 490,17 4 473 123,28 729 232,47 91 913,19 2 787 654,77 1 482 303,04 20 349,94 897,00		111 828,08 7 639,98 237 384,86 113 115,56 1 027,29		2 942 609,30 681 967,97 91 913,20 1 813 203,89 1 211 421,49 11 678,69 897,00	1 524 490,17 1 530 513,98 47 264,50 0,00 974 450,88 270 881,55 8 671,25
TOTAL	10 968 894,13	141 069,73	-	-		11 109 963,86	1	470 995,77	-	6 753 691,54	4 356 272,33
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BIEN VIVANTS											
BIENS IMMOBILIERS LEGS CEDES BIENS MOBILIERS LEGS CEDES TOTAL	8 148 519,31 142 798,31 8 291 317.62	6 239 054,28 224 750,26 6 463 804.54		3 792 307,90 43 502,38 3 835 810.28	_	10 595 265,69 324 046,19 10 919 311.88	_	_	112 000,00 112 000.00	29 000,00	10 566 265,69 324 046,19 10 890 311.88
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 20 1 0 11,02	0 400 004,04		0 000 010,20		10010011,00			112 000,00	25 555,55	10 000 011,00
DOTATIONS MOBILIERES PARTS SOCIALES DEPOTS CAUTIONNEMENT PRÊT TOTAL	308 309,50 25 221,80 - 333 531,30	2 359,26 2 359,26		2 745,16 2 745,1 6	_	308 309,50 24 835,90 - 333 145,40					308 309,50 24 835,90 - - - 333 145,40
IOIAL	333 331,30	2 333,20		2 140,10	_	333 143,40					333 143,40
TOTAL GENERAL	23 549 391,89	6 908 583,24	-	3 838 555,44	-	26 619 419,69	-	1 003 716,22	112 000,00	10 329 608,39	16 289 811,31
	23 549 391,89					26 619 419,69				10 329 608,39	16 289 811,30

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Valeur comptable au 31/12/2024	Evaluation au 31/12/2024	Plus value latente	Moins value latente
SICAV & Fonds communs de placement	0	0	0	-
Comptes sur livret & Compte à terme	33 164 698	33 164 698	0	
Intérêts courus	722 117	722 117	0	
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	33 886 815	33 886 815	0	0

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
	PRODUITS	PRODUITS
Produits liés aux Legs et Donations	43 365	74 343
Formation VAE	18 800	23 750
Royalties	502 179	891 345
Produits de gestion	5	2
Total Autres Produits	564 350	989 440
	CHARGES	CHARGES
Charges sur legs	521 853	713 550
Redevance	1 708	979
Droits d'utilisation	0	0
Charges divers de gestion	7 272	23 482
Total Autres Charges	530 833	738 011

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS											
	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice							
Provisions pour risques et charges											
Provisions pour charges Charges sur legs Divers Provision pour indemnités retraite	507 428 13 024 441 512	478 605		220 843 9 456 478 605							
Sous total	961 965	478 605	731 665	708 905							
Provisions pour risques	392 595	37 341	127 953	301 983							
Dépréciations des stocks	0	0	0	0							
Dépréciation des créances clients et autres créances	0	318 966	0	318 966							
TOTAL GENERAL	1 354 560	834 912	859 618	1 329 854							

TABLEAU DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES									
CREANCES	Montant	Eche	éances						
	Brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an						
Créances de l'actif immobilisé :									
Prêts	0								
Dépôts et cautionnements	24 836		24 836						
Créances de l'actif circulant :									
Créances clients	563 784	563 784							
Créances Legs	13 076 426	13 076 426							
Autres créances	3 368 670								
Charges constatées d'avance	249 077	249 077							
TOTAL	17 282 792	17 257 956	24 836						
DETTES									
Dettes financières :									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0							
UNICEF International	39 687 971	39 687 971							
Autres dettes									
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	"							
Dettes fournisseurs	3 603 455								
Dettes sociales et fiscales	2 389 122								
Dettes legs	3 764 215								
Autres dettes	0	•							
Produits constatés d'avance	4 044 298								
TOTAL	53 489 061	53 489 061	0						

Tableau Variation des Fonds Propres

Art 431-5

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		A la cloture de l'exercice
	montant	montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 229 229		-					1 229 229
Fonds propres avec droit de reprise	9 798		-					9 798
Ecarts de réévaluation								-
Réserves	10 908 839	- 1770	-	240 000	-	240 000	-	10 907 069
Dont réserves statutaires	6 094 614	25 424						6 120 037
Dont réserves pour projet de l'entité	2 011 153	- 256 006		240 000				1 995 146
Dont réserves autre	2 803 074	228 812				240 000		2 791 886
Report à nouveau	5		-				-	5
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 770	1 770	-					0
			-					-
Dotations consomptibles			-					-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées								-
TOTAL	12 146 101	-	-	240 000	-	240 000	-	12 146 101

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale 2024:

- les projets de l'entitée ont été dotés de 240K€.
- les projets de l'entitée ont été utilisés à hauteur de 256K€.

Tableau Variation des Fonds Dédiés issus de la G.P.

Art 431-6

		Utilisation			A la cloture de l'exercice		
	A l'ouverture de l'exercice Montant global Dont remboursements Montant		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices			
Subvention d'exploitation							
Contributions financières d'autres							
organismes							
Ressources liées à la GP							
TOTAL	-	-	-		-	-	

EFFECTIF 2024

Nombre Moyen de CDI, en ETP, sur l'année 2024 : 134,8

	Personnel salarié et intérimaire*	Personnel mis à disposition de l'association
	Salario et internitario	disposition de rassociation
CADRES	125	-
AGENTS DE MAÎTRISE	7	-
EMPLOYES	2	-
TOTAL **	134	-

^{**} Répartition des effectifs CDI, en ETP, au 31/12/24 - calculés sur les équivalents temps-plein arrondis à l'unité

Moyenne CAE + CIE + personnes en alternance : 12 alternants en CDD

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que :

- pour les trois plus hauts dirigeants Président, le Trésorier et le Secrétaire Général pas de salaires versés, pas d'avantages en nature.
- pour les 3 plus hauts cadres salariés : 356,1 K€ au total et pas d'avantages en nature (et 617,7 K€ pour les 5 plus hauts cadres salariés) Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, à l'exception des 2 administrateurs salariés, représentants du personnel au Conseil d'Administration.

Les dépenses prises en charge en 2024 pour les 23 administrateurs s'élèvent à 21 835€.

^{*} Hors CDD, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE) et personnes en alternance

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

contrôle légal des comptes	
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans l'actif du bilan en autres créances	Montant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	
Dons, mécénats, partenariats, évènements	3 142 489
Remboursements à recevoir	0
Intérêts courus	722 117
Avoirs à obtenir, avances Genève et divers	6
Avance aux notaires	15 085
TOTAL	3 879 697

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	0
UNICEF International	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	715 908
Dettes fiscales et sociales	1 224 698
Autres dettes Créditeurs divers	0
TOTAL	1 940 606

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges constatées d'avance	constatés
Charges / Produits d'exploitation	249 077	4 044 298
Charges / Produits financiers		0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	249 077	4 044 298

ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31/12/2024		
Néant.		

ANNEXE: DETAIL DES LEGS ET DONATIONS 2024

PRODUITS	MONTANTS
* Le montant perçu au titre d'assurances vie	7 715 378
* Le montant des Legs	17 099 931
* Le montant de donations	70 274
* Le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 539 172
* La reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	115 568
* L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	6 182 119
Total Produits	34 722 442
CHARGES	MONTANTS
* La valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 398 971
* La dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
* Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations	13 987 562
* Le report en fonds reportés liés aux DTUs	70 021
Total Charges	17 456 554

DETAIL DES SUBVENTIONS 2024

Subventions allouées à l'Unicef France	196 106
Subvention Nutrition Climat	23 041
Subventions OPCA alternants 2024	44 500
Subventions des mairies fonctionnement comités	104 705
Subventions des Conseils Généraux au fonctionnement comités	12 850
Subventions des Régions au fonctionnement comités	11 009
Subventions services civiques	62 633
Formations	11 603
Indemnités	51 030
Subventions à destination des programmes terrain	261 959
Subventions des mairies aux programmes terrain	261 959
TOTAL 2024	520 698

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT 2024

La valorisation de ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit se révèle très complexe compte tenu :

- * du nombre important de bénévoles
- * du nombre important de délégations réparties dans toute la France
- * de la difficulté de répertorier dans chaque délégation les contributions gratuites en biens et services

En application de la réforme ANC2018-06, l'ensemble des contributions volontaires en nature est enregistré depuis le 01/01/2020 dans la classe 8 du plan comptable général de l'UNICEF France, par nature :

Prestations gratuites:

* Contributions en services :

Locaux gracieux	179 199 €
Mécénats de compétences	674 499 €
Espaces publicitaires gracieux	338 761 €
Dons en nature	40 641 €

* Services Civiques :

529 mois jeunes 370 300 €

Cette contribution est financée par le Gouvernement.

* Bénévolat:

60 303 heures en 2024 1 436 713 €

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & opérations de collecte valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres permanents chargé (hors CODIR).

L'ensemble de ces contributions volontaires représente un montant total de 3 040 064€

RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER 2024

Dons manuels par affectation		390 470
141 donateurs particuliers	Suisse	110 749
60 donateurs particuliers	Monaco	80 867
303 donateurs particuliers	Belgique	31 678
154 donateurs particuliers	Allemagne	30 202
91 donateurs particuliers	Royaume Uni	16 079
103 donateurs particuliers	Etats Unis	13 362
80 donateurs particuliers	Espagne	12 792
47 donateurs particuliers	Pays Bas	11 172
79 donateurs particuliers	Luxembourg	10 374
12 donateurs particuliers	Japon	6 304
35 donateurs particuliers	Portugal	6 228
40 donateurs particuliers	Italie	5 832
23 donateurs particuliers	Emirats Arabes Unis	5 396
50 donateurs particuliers	Canada	5 203
24 donateurs particuliers	Singapour	4 640
343 donateurs particuliers	Autres pays < 3,500€/pays	39 592
Softcredit		3 092 115
US Fund	Etats Unis	39 770
NL NatCom	Pays-Bas	20 427
UK NatCom	Royaume Uni	181 302
Italie NatCom	Italie	8 500
Indes NatCom	Indes	318 467
Ireland NatCom	Irelande	56 580
UNICEF PFP	Suisse	2 467 069
Fonds d'investissement UNICEF PFP		5 453 973
Libéralités	Suisse	874 676
Digital	Suisse	866 378
Dons réguliers	Suisse	3 293 899
Partenariats	Suisse	109 558
Grands donateurs	Suisse	309 462
TOTAL 2024		8 936 557

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est mise à disposition au siège de l'association en application du règlement N°2022-04.

COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

			Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'exploitation				
	Ventes de marchandises		753 424	1 101 071
	Ventes en licence		502 179	891 345
	Montant net du chiffre d'affaires	1	1 255 603	1 992 415
Charges d'exploitation				
	Marchandises Achats		299 408	434 874
	Variation de stocks	3	173 947	306 956
	Coûts logistique		182 653	277 260
	Montant des charges directes	II	656 008	1 019 090
Résultat Brut		(I-II)	599 595	973 325
Autres produits				
-	Reprise de provisions créance client		-	-
	Autres produits		29	32
	Montant des autres produits	111	29	32
Autres charges	·			
U	Contribution à l'UNICEF International		433 414	634 247
	Provisions créance client			
	Salaires		365 615	406 874
	Autres charges		99 309	124 089
	Montant des autres charges	IV	898 338	1 165 210
Résultat Net		(I-II+III-IV)	-298 715	-191 852

COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES 2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	79 433 139	77 261 358	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	138 940	136 480
Actions réalisées par l'organisme	6 344 873	5 987 574	., .	98 653 475	97 488 134
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	70 860 046	71 684 795
			Legs, donations et assurances vie	17 265 888	14 283 908
1.2 Réalisées à l'étranger			Mécénats	10 527 540	11 519 431
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	73 088 266	71 273 784	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 786 183	762 694
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16 222 632	16 811 396			
2.2 Frais de recherche des ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 230 768	4 311 722			
TOTAL DES EMPLOIS	99 886 539	98 384 475	TOTAL DES RESSOURCES	100 578 598	98 387 307
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	402 585	171 536	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	414 538	292 750
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT		
GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	100 289 124	98 556 011	TOTAL	100 993 136	98 680 057
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
			EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 219 600	4 117 999
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	704 012	124 046
			(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la		
			générosité du public de l'exercice	628 959	22 109
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		22 109
			EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	7 552 571	6 219 600
			JEIN FIIN D EXERCICE (MURS PUNDS DEDIES)	/ / 22/ 2/1	0 513 000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Contributions volontaires aux missions sociales			1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	2 020 032	2 344 682	Bénévolat	1 807 013	1 467 100
Réalisées à l'étranger					
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 012 105	732 620	Prestations en nature	1 225 124	1 610 202
Contributions volontaires au fonctionnement	7 927	0	Dons en nature	7 927	0
3. Contributions volontaires au fonctionnement	7 327	0	Don's en nature	7 327	U
TOTAL	3 040 064	3 077 302	TOTAL	3 040 064	3 077 302

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT		
D'EXERCICE		
Utilisation		
Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN		
D'EXERCICE		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024

	EXERCICE 2024			EXERCI	CE 2023		EXERCI	CE 2024	EXERCICE 2023		
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET			Dont Dont		B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN	Dont		Dont			
DESTINATION	TOTAL	Ratio	générosité du	Ratio	TOTAL	générosité du	NATURE	TOTAL	générosité	TOTAL	générosité
			public			public			du public		du public
PRODUITS PAR ORIGINE							PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	100 578 598		100 578 598		98 387 307	98 387 307					
							1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES				
1.1 Cotisations sans contrepartie	138 940		138 940		136 480						
1.2 Dons, legs et mécénat	98 653 475		98 653 475		97 488 134	97 488 134	Bénévolat	1 807 013	1 807 013	1 467 100	1 467 100
Dons manuels	70 860 046		70 860 046		71 684 795	71 684 795		1 225 124		1 610 202	1 610 202
Legs, donations et assurances vie	17 265 888		17 265 888		14 283 908	14 283 908	Dons en nature	7 927	7 927	0	0
Mécénat	10 527 540		10 527 540		11 519 431	11 519 431					
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 786 183		1 786 183		762 694	762 694					
							2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 750 937				7 096 493		LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie											
2.2 Parrainage des entreprises	5 450 070				4 700 440						
2.3 Contributions financière sans contrepartie	5 453 973				4 796 419 2 300 074		3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public Dont Produits du Secteur Fiscal (SF)	1 296 964 1 255 632				2 300 074 1 992 448		5 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	520 698				1 992 448 486 995		Prestations en nature				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	414 538		414 538		292 750	292 750	Dons en nature				
Dont Reprises sur provisions et dépréciations - SF	0		114330		0	252730	Bons en natare				
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS											
TOTAL	108 264 770		100 993 136		106 263 545	98 680 057	TOTAL	3 040 064	3 040 064	3 077 302	3 077 302
CHARGES PAR DESTINATION							CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	80 158 298	74,19%	79 433 139	79,20%	78 186 858	77 261 358					
							1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX				
1.1 Réalisée en France	6 443 816	5,96%	6 344 873	6,33%	6 095 863		MISSIONS SOCIALES				
Actions réalisées par l'organisme en France	6 443 816		6 344 873		6 095 863	5 987 574	Réalisées en France	2 020 032	2 020 032	2 344 682	2 344 682
Dont financé par formations	18 800				23 750						
Dont financé par subventions	46 975				51 185						
Dont paticipation au CR SF	33 168				33 355						
Versements à un organisme central ou à d'autres							57 117 2 117				
organismes agissant en France	73 714 482	C0 220/	72.000.200	72.000/	72 090 995	71 273 784	Réalisées à l'étranger				
1.2 Réalisées à l'étranger	/3 /14 402	68,23%	73 088 266	72,88%	72 090 995	/12/3/64	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA				
Actions réalisées par l'organisme à l'étranger							RECHERCHER DE FONDS	1 012 105	1 012 105	732 620	732 620
Versement à l'Unicef International	73 714 482		73 088 266		72 090 995	71 273 784	RECHERCHER DE FORDS	1 012 103	1 012 103	732 020	732 020
Tersement a Forneer international	75711102		75 555 255		72 030 333	72270701					
Dont Versement subvention à l'Unicef International	192 802				182 964						
Dont Versement du SF à l'Unicef International	433 414				634 247						
·							3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	22 683 602	20,99%	16 222 632	16,18%	23 022 160	16 811 396	FONCTIONNEMENT	7 927	7 927	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21 751 105		16 222 632		21 673 366	16 811 396					
Dont financé par produits exceptionnels	22 561				7 930						
Dont financé par subventions	15 658				17 062	l					
Dont financé par Unicef International	5 453 973				4 796 419						
Dont participation au CR SF	36 281				40 560 1 348 793	l					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources Dont frais de recherche d'autres ressources du SF	932 498 <i>932 498</i>				1 348 793 1 348 746						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 549 528	4,21%	4 230 768	4,22%	4 621 542	4 311 722					
Dont financé par subventions	196 106	→, = 1 /0	4230 700	7,22/0	169 668	7 311 /22					
Dont Frais de Fonctionnement du SF	122 654				140 152	l					
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	398 849	0,37%	402 585	0,40%	158 375	171 536					
Dont Dotations aux provisions du SF	-3 7 35	•			-13 162						
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	255 285	0,24%			276 381	l					
Dont Impots sur les bénérices du SF	67				402	l					
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE											
TOTAL	108 045 563	100,00%	100 289 124	100,00%	106 265 316	98 556 011	TOTAL	3 040 064	3 040 064	3 077 302	3 077 302
EXCEDENT OU DEFICIT	219 207		704 012		-1 770	124 046		0	0	0	0

TABLEAU DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT 2024

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE	Missions sociales				Frais de reche	rche de fonds					
LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT	Réalisées en France Réalisées à l'étranger			à l'étranger			Frais de	Dotations	Impôts sur	Report en	TOTAL DU
ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources	fonctionnement	aux provisions	les bénéfices	•	COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises	70 849	0	0	0	3 481	299 408	0	0	0	0	373 738
Variation de stock	0	0	0	0	0	173 947	0	0	0	0	173 947
Autres charges externes	1 908 892	0	0	0	15 810 596	177 880	1 704 429	0	0	0	19 601 797
Aides financières	0	0	0	73 714 482	0	0	0	0	0	0	73 714 482
Impôts et taxes	374 655	0	0	0	379 597	11 552	342 605	0	67	0	1 108 476
Salaires	2 690 652	0	0	0	3 082 677	171 679	1 465 816	0	0	0	7 410 824
Charges sociales	1 211 364	0	0	0	1 402 950	94 504	703 332	0	0	0	3 412 150
Dotations aux amortissements	183 835	0	0	0	530 973	3 527	279 932	5 449	0	0	1 003 716
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	393 400	0	0	393 400
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges	1 708	0	0	0	529 121	0	4	0	0	0	530 833
Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	1 861	0	0	0	11 710	0	53 410	0	0	0	66 981
Participations des salariées au résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	255 218	0	255 218
TOTAL	6 443 816	0	0	73 714 482	21 751 105	932 498	4 549 528	398 849	255 285	0	108 045 563
Comparaison globale au CROD	6 443 816	0	0	73 714 482	21 751 105	932 498	4 549 528	398 849	255 285	0	108 045 563

1. CONTEXTE DU REGLEMENT COMPTABLE (A COMPTER DE L'EXERCICE 2020)

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 constitue le cadre de référence pour les entités du secteur non lucratif a compter de l'exercice 2020. Au-delà des aspects techniques, tels une cohérence accrue avec les règles du plan comptable général ou bien les nouveaux schémas et mécanismes comptables associés aux libéralités, il a vocation à assurer une présentation des comptes annuels de ces organismes adaptée à leurs opérations et activités ainsi que des informations qualitatives de nature à en faciliter la lecture. L'exercice clos le 31 décembre 2020 a vu la première application du règlement n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux spécificités du secteur non lucratif.

2. MODELES DE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT SPECIFIQUES AUX ENTITES NON LUCRATIVES

La présence de modèles complets dans le règlement ANC n° 2018-06 constitue une nouveauté par rapport au règlement CRC n° 1999-01. Ce dernier, dans son chapitre V, faisait référence aux dispositions du Plan Comptable Général et donnait, par exception, des indications de présentation de certaines rubriques spécifiques du bilan (fonds propres et fonds dédiés au passif) et certaines rubriques de produits au compte de résultat. Désormais, les organismes disposent d'un cadre pertinent et complet, de nature à favoriser une homogénéité de présentation d'une entité à l'autre.

À titre d'illustration, le règlement ANC n° 2018-06 reconnaît la spécificité des ressources d'exploitation des organismes non lucratifs et en standardise la présentation. La rubrique « autres produits d'exploitation » du modèle standard PCG regroupait, pour de nombreux organismes, des ressources de dons, libéralités, mécénat, contributions financières privées, voire quote-part de dotation consomptible. Cette rubrique subsiste, mais elle se trouve significativement allégée à partir de l'exercice 2020 par l'utilisation des rubriques « versements des fondateurs et consommation de la dotation consomptible », « dons manuels », « mécénat », « legs, donations et assurances-vie », « contributions financières ».

3. TERMINOLOGIE

Le règlement ANC n° 2018-06 représente également un effort de clarification dans les dénominations employées, pour le plan de comptes certes, mais surtout pour les rubriques du bilan et du compte de résultat. Ainsi, par exemple, s'appuyant sur la définition de la subvention issue de l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le règlement différencie la subvention, nécessairement publique du fait de cette définition, des contributions financières des organismes privés. La terminologie de « contributions financières » est ainsi réservée à des ressources/produits reçus d'organismes privés et ne relevant pas du mécénat ou de produits de partenariats, ces derniers correspondant à la contrepartie d'une prestation de service. Par exemple, le versement d'une somme d'argent par une fondation à une association à titre de financement d'un projet constituera une aide financière (versée) pour la première et une contribution financière (reçue) pour la seconde. Les organismes faisant appel à la générosité du public au sens de l'article 3 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 sont tenus de produire dans l'annexe des comptes annuels des tableaux et informations spécifiques. Le dispositif, précédemment défini par le règlement CRC n° 2008-12, est revu même si les obligations légales et règlementaires restent les mêmes (article 4 de la loi du 7 août 1991 et arrêté du 30 juillet 1993). Les principes essentiels sont maintenus, notamment quant à la présentation dans l'annexe de la définition des missions sociales, arrêtée par l'organe d'administration, ainsi que de principes d'affectation des dépenses par rubriques du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) et de répartition des charges communes.

Le règlement ANC n° 2018-06 structure dans deux tableaux principaux les données chiffrées, regroupées avant 2020 dans un tableau unique :

- le CROD qui présente l'emploi de l'ensemble des ressources selon les trois rubriques principales définies par l'arrêté de 1993 : missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement
- le CER : les données chiffrées de celui-ci sont issues du tableau précédent, à l'exception de celles relatives au suivi des ressources reportées liées à la générosité non dédiées et non utilisées.

Cette structuration permet notamment de présenter les données relatives à l'emploi de la générosité du public dans un tableau simplifié, plus accessible au lecteur non familier de l'information comptable et financière. Elle permet également d'introduire, dans le CROD présenté en liste comme dans le CER présenté sous forme de tableau, une colonne N-1 fournissant au lecteur une base de comparaison avec l'exercice précédent (obligation résultant des principes généraux en matière d'états financiers).

Ce règlement comptable oblige également la comptabilisation en comptes de classe 8 des contributions volontaires en nature, réparties également selon les 3 catégories : missions sociales, frais de recherche de fonds et fonctionnement. Ces contributions volontaires en nature sont représentées par la valorisation de l'engagement des bénévoles de l'UNICEF, la valorisation des locaux gracieux des comités/délégations, la valorisation des espaces gracieux de communication/publicité, la valorisation des services civiques et des mécénats de compétences.

4. LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Le règlement ANC n° 2018-06 a induit de nombreux changements à compter de l'exercice 2020. En ce qui concerne UNICEF France, il a eu plusieurs conséquences importantes et structurantes.

La première porte sur la comptabilisation des libéralités, notamment les legs. Auparavant, tant que les dossiers liés aux legs et assurances-vie n'étaient pas réalisés par lot, ils étaient hors-bilan, notifiés dans l'annexe des comptes. Depuis 2020, ils figurent en comptabilité dès leur acceptation par l'organe de décision, à savoir le Conseil d'Administration pour UNICEF France. Il est à noter que le mécénat est dorénavant clairement identifié sur une ligne dédiée et intégré dans la générosité publique.

La deuxième conséquence concerne la production de certains documents comptables permettant de mieux appréhender le fonctionnement de l'organisation. Il s'agit notamment du compte de résultat par origine et destination (CROD), du nouveau format du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), d'un tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD. La mise en place de ces documents a été réalisée en veillant à automatiser et interfacer au maximum les extractions de balances et de grands livres comptables et analytiques, afin « d'alimenter » et d'assurer la fiabilité des données comptables.

Enfin, le troisième point structurant n'est autre que l'impact de ces tableaux sur la communication financière, à savoir questionner les éventuelles règles de répartitions devenues caduques depuis le règlement de 2008. L'enjeu porte également sur la communication financière à vocation pédagogique en interne comme la présentation des comptes en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale, et en externe, à savoir le rapport financier, et « l'Essentiel », document préconisé par le Don en Confiance, adressé à l'ensemble des donateurs et publié dans les rapports d'activités et sur le site institutionnel d'UNICEF France.

5. LES REGLES DE REPARTITION

Les règles de répartition permettent la version analytique du compte de résultat par nature, à savoir l'établissement du CER (Compte Emploi des Ressources) et du CROD (Compte de Résultat par Origine et Destination).

Il existe ainsi 3 rubriques: missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Il y a à la fois des charges directes, charges d'un service affectées sans ambiguïté à une rubrique. La plupart des charges pour le CER sont des charges directes. Les charges indirectes d'un service doivent être réparties sur les différentes rubriques à l'aide de clés de répartition.

Le nouveau CER a permis de questionner les clés de répartition définies lors de la précédente réforme de 2009 en tenant compte de certaines évolutions du modèle économique de l'UNICEF. A titre d'exemple, la création du secteur fiscal en 2014 avec l'internalisation de l'activité de ventes et licences implique une comptabilisation de la vente des cartes et produits hors CER.

Cela a également été une opportunité de simplifier les anciennes clés de répartitions, de mieux affecter les coûts des logiciels en fonction de leur utilisation, de mieux répartir les frais généraux et une affectation plus précise des frais de communication.

Le Comité Français pour l'UNICEF (CFU ou UNICEF France) a été créé en 1964. Il s'agit d'une association à but non lucratif régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique depuis 1970. La relation avec UNICEF International, l'agence des Nations Unies pour les Enfants, créée en 1946, est encadrée par un accord d'accréditation spécifiant les droits et les devoirs du Comité Français pour l'UNICEF afin d'utiliser le logo et la marque UNICEF. UNICEF France agit partout en France grâce à la mobilisation de plus de 5 600 bénévoles, 120 jeunes en service civique, 20 salariés en mécénat de compétences et plus de 120 salariés.

UNICEF France est engagé pour les droits des enfants et des adolescents, en particulier des plus vulnérables, sur tout le territoire français. UNICEF France sensibilise le public à leur cause et veille à l'application et au respect de leurs droits. En outre, UNICEF France engage les pouvoirs publics à agir pour plus d'équité au travers de leurs politiques locales et nationales. Par ailleurs, UNICEF France contribue au financement des programmes de terrain d'UNICEF dans 190 pays et territoires, par la collecte de fonds, grâce la générosité du public et par les partenariats avec le secteur privé. UNICEF vient en aide à plusieurs centaines de millions d'enfants dans les domaines d'intervention de la santé, du VIH/sida, de l'eau-assainissement-hygiène, de la nutrition, de l'éducation, de la protection de l'enfant, de l'inclusion sociale, de l'action humanitaire ou de l'égalité des sexes.

5.1 LES MISSIONS SOCIALES

L'article 432-10 du règlement ANC 2018-06 indique :

«... Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaitre si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés».

Pour UNICEF France, les charges affectées dans la rubrique « Missions Sociales » sont :

- Missions Sociales à l'étranger :
- o 100% de la contribution à UNICEF International
- Missions Sociales en France:
- o 100% des charges de la Direction du Plaidoyer et des Affaires Publiques (hors communication institutionnelle, Essentiel et Rapport d'activités)
- o 75% des charges de Direction Engagement et Territoires (hors secteur fiscal et vie statutaire)
- o 40% des charges de la Direction Générale et des Relations Extérieures
- o Prorata des charges des Services Généraux en fonction du nombre de salariés permanents affectés aux missions sociales au 31/12/N
- o Charges de dotation d'amortissements de la plateforme plaidoyer
- o 50% des charges « AGIR » revue UNICEF à vocation de plaidoyer et de collecte

5.2 LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

L'article 432-11 de l'ANC 2018-06 indique « La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action ».

Certaines dépenses attendues dans cette rubrique:

- Frais d'appel à dons (dons, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers;
- Prais de traitement des dons, legs, donations, assurances vie, mécénats;
- ☑ Frais d'appel et de gestion des adhérents; Frais d'appel à bénévolat;
- Prais de gestion des actifs issus de la générosité du public.

Plus précisément pour UNICEF France, les charges affectées dans la rubrique « frais de recherches de fonds » sont :

- o 100% des charges de la Direction Marketing et Développement (intégrant la gestion des legs, les charges liées au support logiciels Dons et Legs, les frais bancaires indexés sur les Prélèvements Automatiques)
- o 50% des charges « AGIR » revue UNICEF à vocation de plaidoyer et de collecte
- o 100% des charges du site internet
- o 100% des charges « Evénement » et 100 % des frais « analyse stratégique »
- o 25% des charges de Direction Engagement et Territoires (hors secteur fiscal et vie statutaire)
- o 20% des charges de la Direction Générale et des Relations Exterieures
- o Prorata des charges des Services Généraux en fonction du nombre de salariés permanents affectés à la recherche de fonds au 31/12/N

5.3 LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

L'Article 432-13 de l'ANC 2018-06 indique la rubrique «Frais de fonctionnement» comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques «Missions sociales» ou «Frais de recherche de fonds».

🛮 Cette rubrique comprend les charges affectées aux activités suivantes: gouvernance, communication institutionnelle, ressources humaines, finance, juridique, informatique, moyens généraux.

Pour UNICEF France, les charges affectées dans la rubrique « Frais de Fonctionnement » sont :

- o 100% des charges de la Direction des Ressources Humaines
- o 100 % des charges de la Direction Administrative et Financières (Finances, Juridique, Systèmes d'Information), exceptées les charges de dotations d'amortissement de la plateforme plaidoyer et des charges de support des logiciels Dons et Legs et des frais bancaires indexés sur les Prélèvements Automatiques.

Page 33 de 34

- o 100 % des charges de la Vie Statutaire de la Direction Engagement et Territoires
- o 40% des charges de la Direction Générale et des Relations Extérieures
- o Prorata des charges des Services Généraux en fonction du nombre de salariés permanents affectés aux frais de fonctionnement au 31/12/N
- o 100% des charges liées à la communication institutionnelle (Essentiel, Rapport d'activités)

5.4 PRIORISATION D'AFFECTATION DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE PUBLIQUE

En cas d'insuffisance des ressources de la générosité, la priorisation d'affectation des ressources est définie comme suit :

- Affectation en priorités des ressources du CROD (et non CER)
- Affectation des ressources de la générosité publique pour financement des charges

de collecte Générosité Publique

- Affectation des ressources de la générosité publique sur les missions sociales :
- o Versement à UNICEF International
- o Charges des actions en France
- o Charges de Plaidoyer
- Affectation des ressources sur les charges de fonctionnement

6. RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- augmentée de la valeur comptable des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations cédées au cours de l'exercice, qui avaient été antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

7. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles, est calculée comme suit :

- Temps passé par les bénévoles dans les activités de collecte valorisé au SMIC chargé
- Temps passé par les bénévoles dans les activités de plaidoyer valorisé au salaire moyen du collège cadres

8. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

Cette rubrique comprend les subventions versées par l'Etat. Dans le cadre du modèle économique d'UNICEF France, les subventions sont essentiellement des subventions des collectivités territoriales pour le financement des activités du réseau bénévoles. Le montant des subventions est de 292 089 euros en 2021 pour des produits d'exploitation de 105,6 m€. Ce montant est donc peu significatif dans le modèle économique d'UNICEF France. Les subventions publiques destinées au financement des programmes internationaux d'UNICEF sont contractualisées directement avec UNICEF International.